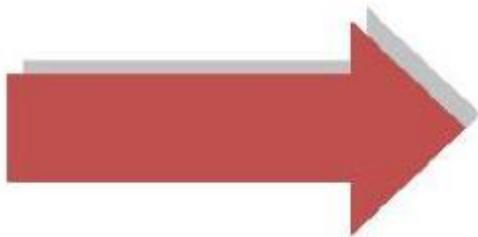




## **Migrations : le point sur la situation en Europe**

**Par Dimitri Verdonck**

*Dimitri Verdonck est né en 1973. Licencié en philosophie, il a également étudié le droit et les sciences économiques avant de suivre une formation pour dirigeants d'associations et d'entreprises d'économie sociale. Spécialisé en politique extérieure de l'Union européenne et en coopération au développement, il alterne depuis dix ans les activités de conseil auprès de personnalités politiques de premier plan actives en matière de coopération au développement et de relations extérieures, et l'engagement associatif auprès de structures actives dans le champ de la solidarité, de la coopération et de l'immigration notamment. Dimitri Verdonck s'intéresse à tout ce qui peut contribuer à améliorer les conditions d'existence du plus grand nombre d'entre nous, ici et maintenant. Dimitri Verdonck est l'auteur de nombreuses études et publications spécialisées.*



# **Analyse**

**Octobre 2013**

En cette fin 2013, au Parlement européen, les groupes politiques dressent leur bilan de l'année et déjà, celui de la législature 2009-2014. Certains commencent même à organiser leurs listes pour les échéances électorales du mois de mai 2014. La législature 2009-2014 n'a pas été de tout repos pour les eurodéputés, de nombreux dossiers chauds suscitant des polémiques ont été au cœur de débats dans l'hémicycle. Parmi ceux-ci se démarquent la crise économique bien sûr mais aussi les questions d'asile et de migration. Nous revenons ici sur la question des migrations.

Le territoire de l'Union Européenne compte plus de 470.000 citoyens. Plus de 35 nationalités s'y côtoient et y échangent avec une trentaine de langues. L'Europe est un continent de migration, une migration pas toujours facile à gérer, bien qu'il s'agisse d'un phénomène perpétuel et constant. Depuis des siècles les gens n'ont cessé de se déplacer d'un pays à un autre. L'Europe ne fait pas exception à la règle.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de migrants a connu une très forte augmentation à travers le monde. Les États membres de l'Union européenne figurent parmi les principales destinations de ces mouvements migratoires. Le nombre total de ressortissants de pays tiers dans l'Union est estimé à 19,5 millions de personnes, soit 3,9 % de la population totale (497,5 millions d'habitants). Ces dernières années, les « schémas migratoires » à destination de l'UE se sont beaucoup diversifiés et de nouvelles migrations sont apparues (Russie, Ukraine, Chine, Pakistan, Sri Lanka, Républiques d'Asie centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est...)<sup>1</sup>.

Dans le même temps, l'Union continue d'accueillir un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile. Il faut noter à cet égard que beaucoup de migrants économiques utilisent la procédure d'asile pour essayer d'entrer sur le territoire de l'Union. Cette situation exerce une pression importante et détourne la procédure d'asile de son véritable objectif, au détriment des demandeurs d'asile et des candidats réfugiés. C'est ainsi qu'un nombre croissant d'États membres de l'Union européenne plaident pour que la question des migrations soit gérée en amont (dans les pays et les régions d'origine, dans les lieux de transit) et en travaillant sur les causes de ces migrations.

En matière de politique extérieure de l'Union européenne, la question des migrations a pris au fil des ans une ampleur croissante. De nombreux programmes ont été mis en place avec notamment pour objectifs d'améliorer la gestion des migrations légales (migration de main d'œuvre), la lutte contre les migrations illégales et une volonté affichée de s'appuyer sur les migrations pour favoriser le développement durable de l'Union européenne.

En 2005, l'Union européenne avait développé une approche globale sur la question des migrations. D'abord axée sur l'Afrique subsaharienne et la Méditerranée, cette stratégie globale a été étendue à d'autres régions en 2007 (Europe de l'Est et Asie centrale en particulier). Cette stratégie a continué de se développer et depuis c'est 2011, c'est le Programme thématique pluriannuel (2011-2013) « Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile » qui sert de cadre de référence en matière de migrations au niveau européen.

L'objectif général de ce programme thématique est d'aider les pays tiers à mieux gérer les flux migratoires sous tous leurs aspects, soit les liens entre migrations et développement, la migration de la main d'œuvre et l'immigration clandestine mais aussi la traite d'êtres humains, l'asile ou encore le droit migrants. Les causes ne sont toujours pas traitées mais plutôt les conséquences. Le programme se concentre aujourd'hui particulièrement sur la Méditerranée du Sud et l'Afrique d'une part et l'Europe de l'Est d'autre part.

---

<sup>1</sup> Programme thématique « Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile » 2011-2013, Commission européenne.

En nous focalisant sur la migration clandestine ou, plus largement, sur la problématique très médiatique des « sans-papiers », on a coutume de considérer la question des migrations sous son aspect le plus visible. Pas forcément le plus illustratif de la complexité d'une telle réalité et de ses nombreux aspects positifs.

Sait-on que l'Europe doit relever un défi démographique immense ? Dit-on suffisamment que dans la relation entre l'Afrique et l'Europe, l'Afrique subsaharienne constitue une source importante de migration légale ou de main-d'œuvre qui profite à l'Union européenne. Dit-on suffisamment que les fonds envoyés par les migrants résidant en Europe vers leurs pays d'origine représentent une partie essentielle de la coopération au développement des pays d'Afrique ? Rappelle-t-on, par ailleurs, que l'Afrique aussi est soumise à la réalité migratoire que ce soit sous l'angle de la migration illégale (trafic et traite des êtres humains originaires d'Afrique, réfugiés intra-africains fuyant la faim ou des conflits comme c'est le cas en Somalie, au Darfour ou en République du Congo) ou de la migration légale avec notamment la fuite des cerveaux qui pénalise des secteurs entiers et pourtant prioritaires pour le développement de l'Afrique, comme la santé et l'éducation par exemple ?

À ces réalités, est venue s'ajouter la problématique des printemps arabes. Alors que les citoyens d'Égypte, de Tunisie ou de Syrie vivaient leur printemps arabe, l'accueil et le soutien à ceux qui fuyaient ces pays n'était pas réellement garanti. On a cru ou fait croire en une arrivée massive de réfugiés aux portes de l'Europe et certaines réponses politiques furent inadaptées, voir extrêmes. Alors que quelques groupes de réfugiés, au péril de leur vie, arrivaient en France et en Italie, les politiques italiens, maltes et grecs se renvoyaient la responsabilité. Il n'était alors plus question d'applaudir le courage de ces révolutionnaires mais bien plutôt de les renvoyer d'où ils viennent alors que beaucoup étaient sous la menace de la répression et en danger de mort.

Les députés socio-démocrates du Parlement européen ont à plusieurs reprises interpellé la Commission européenne et le Conseil Européen pour une politique d'Asile commune solidaire et humaine. À travers différentes missions aux portes de l'Europe, résolutions et initiatives de sensibilisation, ces mêmes parlementaires européens ont souvent appelé à des actions concrètes.

Que cela soit quand des réfugiés afghans sont expulsés manu militari à Bruxelles, des familles de Roms en France ou des afghans en Italie, les politiques européens ne devraient répondre que d'une seule et même voix avec des outils cohérents et des décisions transparentes. Au lieu de cela, nous continuons à assister à des situations consternantes et qui vont à l'encontre des intérêts économiques et sociaux des Européens.

Pourtant, l'immigration européenne n'est pas un problème mais bien au contraire une solution. Au-delà de l'émotion et de la subjectivité très forte dans ce genre de situations, nous devons être conscients qu'ensemble nous pouvons construire une Europe multiculturelle et ouverte sur le monde. C'est dans cet esprit que les eurodéputés socio-démocrates réclament une politique d'asile et d'intégration commune et solide, ainsi que des politiques grâce auxquelles les demandeurs d'asile seraient légalement et médicalement encadrés avec une

bonne connaissance des canaux de régularisation. Les personnes issues de l'immigration doivent être au centre d'une intégration inclusive à tous les niveaux de la société et le moteur d'une coopération socio-économique basée sur le long terme avec les pays tiers. Ce n'est qu'en travaillant ensemble sur les différents aspects de ces problématiques que nous éviterons les drames humains à répétition. Tout en insistant sur la formation et sur la participation dans le secteur de l'emploi, Il sera important de mettre l'humain et la dignité au cœur de ces nouvelles politiques.

Les institutions européennes et les États membres disposent d'outils qui peuvent, s'ils sont utilisés à temps, apporter des solutions bien plus rapidement : Frontex, European Migration Network, UNHCR, OIM... Il est fondamental de collaborer avec tous les acteurs politiques et du monde associatif et d'éviter la gestion au coup par coup, lors de chaque arrivée « massive » ou particulièrement médiatique aux frontières de l'Union européenne.

Ces dernières années, dans le cadre des réunions « Affaires Intérieures », les ministres européens ont énormément discuté mais pris très peu de décisions. Certains programmes ont vu le jour mais les dossiers épineux tels que l'accès à l'espace Schengen pour les ressortissants bulgares et roumains sont sans cesse postposés.

Dès 2014, on entendra tout et son contraire. Certains diront qu'ils souhaitent aller plus loin et obtenir des résultats constructifs pour une Europe qui fasse preuve de souplesse et de réalisme sur le terrain des migrations. D'autres crieront au loup et brandiront la menace d'une arrivée massive sur le thème du « on ne peut pas accueillir tout la misère du monde ».